

Edito

Voici une dizaine de jours, un courrier de l'Arsia envoyé à un certain nombre d'éleveurs ainsi qu'à leurs vétérinaires a suscité des réactions d'agacement et d'incompréhension parmi quelques-uns d'entre eux. Précisons-le d'emblée, notre objectif était d'informer et de sensibiliser à une problématique sanitaire, ce dont le fond de cette lettre atteste, et non de sanctionner, la forme en atteste également.

Pour mieux se comprendre, rebobinons quelque peu! Le dépistage de la brucellose, dont on doit décidément continuer à se méfier, repose désormais sur une détection précoce, en l'occurrence sur la déclaration des avortements. Et ça marche, c'est bien dans le cadre de cette déclaration que deux foyers ont été «levés» au cours de ces deux derniers hivers. Imaginons brièvement que plus personne ne «joue le jeu», en ne déclarant plus aucun avortement, et voilà le système d'alarme fortement mis à mal... Nous insistons donc très régulièrement sur cette nécessité, outre qu'elle est légalement obligatoire, dans l'intérêt de tous.

Ceci étant dit, le dépistage repose également sur un bilan brucellose qui sera réalisé cet hiver dans 350 troupeaux, comme expliqué ci-dessous. Or, un certain nombre d'exploitations omettent de déclarer leurs avortements. Nous comprenons l'éventuelle difficulté de suivi des avortements liée au type de spéculation, à l'élevage, à la race rustique, ... mais après un certain nombre d'années d'abstention, il devient difficile d'évaluer le risque de brucellose au sein de ces élevages.

Afin de potentialiser l'investissement en temps et en argent dans cette épidémiologie, l'objectif de l'Afscsa, à savoir chercher l'ennemi là où il se cachera encore, est donc essentiel. Notre mission d'information et de sensibilisation ne l'est pas moins.

Comme il est dit dans le courrier, l'équipe sanitaire de l'Arsia est à votre disposition pour toute explication, dans un esprit de collaboration, croyez-le bien!

A toutes et tous, bonne lecture,
Jean Detiffe, Président de l'Arsia

Dépistage de la brucellose Campagne hivernale 2012-2013

Le dépistage de la brucellose repose désormais sur une détection précoce de cette maladie, grâce entre autres à la déclaration des avortements chez le bovin. Cette surveillance a permis de détecter deux foyers primaires de brucellose au cours de ces deux derniers hivers.

Par ailleurs, un contrôle aléatoire parmi nos élevages wallons est maintenu. Pour les déterminer de la manière la plus logique qui soit, un tirage au sort est réalisé dans une «corbeille» d'élevages ne répondant pas à certains critères de surveillance vis à vis de la Brucellose. Le critère principal est, compte tenu de ce qui est dit plus haut,

le nombre très faible, voire nul de déclarations d'avortement, en une période déterminée et selon le nombre de naissances... Il est donc propre à chaque élevage. Les exploitations qui risquent d'être contrôlées cet hiver ont à ce titre reçu un courrier de l'Arsia explicatif, voici quelques jours.

Ce seront environ 350 éleveurs qui seront ensuite informés par leur vétérinaire d'un dépistage dans leur cheptel cet hiver. Il faut voir là, avant tout, une démarche de surveillance sanitaire indispensable et menée dans l'intérêt de tous, compte tenu de l'arrêt des bilans hivernaux, voici trois ans.

Avortement : le savez vous?

La déclaration des avortements :

1. est subsidiée par l'AFSCA, les frais d'analyses et le ramassage de cadavre en ferme sont **entièrement pris en charge** ainsi qu'une partie des frais de prélèvement.
2. n'entraîne **aucune mesure** de restriction pour vos bovins.
3. vous offre l'opportunité de **bénéficier gratuitement d'un panel d'analyses** permettant d'élucider les causes les plus fréquentes d'avortement. (NB : Si l'avortement complet est envoyé).

N'attendez pas le 2^{ème} avortement avant de faire appel à votre vétérinaire d'épidémiologie! **Réagissez dès le 1^{er} cas** d'avortement dans votre cheptel, car la probabilité de mettre en évidence la cause de ces avortements augmente avec le nombre d'avortons soumis à l'analyse.

Le Service Administration de la Santé / Tél.: 04/ 239 95 02

Rappel saisonnier

Gale des bovins

C'est à la rentrée des bêtes qu'il faut agir!

Provoquée par des parasites microscopiques mais non moins dévastateurs, la gale est une réelle calamité dans un élevage. Les protocoles de prévention ou de traitement sont généralement longs et fastidieux mais néanmoins nécessaires, si vous voulez vous débarrasser de cette maladie et gagner en rentabilité.

Ne l'oubliez pas: votre meilleur allié pour lutter contre les parasites de la gale est votre vétérinaire, appelez-le sans tarder dès l'apparition de signes inquiétants.

Un peu de théorie...

La gale est une maladie provoquée par des acariens qui créent des lésions de la peau parfois très importantes et, ne l'oublions pas, très douloureuses aussi! Elle est plus fréquente chez les viandeux mais existe aussi chez les laitiers. L'acarien le plus fréquent en Belgique est le «Psoroptes ovis».

Autant de trous dans le portefeuille que dans la peau

1% de surface de peau atteinte correspond à 30 grs de Gain Quotidien Moyen (GQM) perdus par jour. A titre d'exemple, 10% de surface de peau atteinte correspondent à une perte de 9 kgs en un mois...

Ajoutons les contaminations par d'autres germes, profitant de l'affaiblissement général de l'animal et aggravant davantage la situation. En effet, des bactéries surinfectent souvent les plaies, ce qui nécessite un traitement aux antibiotiques.

Quelques chiffres issus du GPS gale

Parmi les exploitations participant au projet GPS, 53% étaient touchées par la gale. Et un tiers des troupeaux atteints, le sont... toute l'année. Le pire est que 10% des animaux sans lésions apparentes, véhiculent pourtant des parasites! Ces animaux sont appelés des «porteurs sains». Ne les oublions pas lors des traitements. Ne pas les traiter, c'est laisser dormir le loup dans la bergerie!

Facteurs de risques

- La race: le Blanc Bleu Belge est plus fréquemment et fortement touché.
- La taille du troupeau: plus le troupeau est grand, plus le risque augmente... sans doute suite à la charge de travail.
- L'alimentation: une ration équilibrée avec apport de minéraux et d'oligo-éléments aide à résister contre la gale. Ainsi, les carences en zinc, élément important dans le maintien d'une peau saine, sont plus fréquentes dans

les élevages atteints par la gale.

- Hygiène: une étable propre, ventilée et lumineuse ne fera pas le bonheur des parasites qui préfèrent la chaleur, l'humidité, la matière organique et une faible luminosité.

Optimiser les traitements = gagner du temps et de l'argent

Tous à la tonte!

En éliminant croûtes et poils - qui contraignent aussi l'accès du traitement à la peau - la tonte favorise l'évaporation de la transpiration et contrecarre le maintien d'un milieu humide, favorable aux acariens.

Traitement en série

Il faut traiter tous les animaux, mêmes ceux qui ne semblent pas atteints.

Il y a plus de récurrences de la maladie si tous les animaux ne sont pas traités au même moment. Effectivement, les parasites se «réfugient» sur les animaux non traités. Vous n'en viendrez alors jamais à bout. Au minimum, traitez tous les animaux d'un même lot ou tous les animaux en contact direct ou qui partagent du matériel.

Un peu de solitude bienfaitrice

Lors d'achats, les porteurs sains sont un problème. La quarantaine laisse le temps de traiter les animaux importés, sans risque de contamination au reste du troupeau. Pour la gale, 2 à 3 semaines suffisent.

TRAITER

SYSTEMATIQUEMENT, donc souvent préventivement.

TOUS les animaux (tous âges et toutes spéculations) plutôt que des lots ou uniquement les malades ⇒ **ATTENTION** aux porteurs sains!!!

La bonne dose...

Tous les produits ne sont pas efficaces sur toutes les gales. En procédant à l'identification du parasite, votre vétérinaire prescrira le traitement le mieux ciblé. Le respect de la dose, de l'intervalle entre deux traitements, de la conservation du produit et des précautions d'application à prendre sont autant d'éléments auxquels il faut prêter attention.

...au bon moment

Traiter systématiquement les animaux avant l'apparition de symptômes ou le plus précocement possible limite les pertes. Il est recommandé de traiter deux fois par an: à la rentrée et à la sortie des bêtes.

Vider, frotter, savonner...

Après la stabulation, le vide sanitaire permet de couper le cycle car les acariens ne survivent pas très longtemps quand ils sont loin des bovins. Trois semaines à la diète ... et ils périssent de faim. Le vide sanitaire permet un nettoyage intensif du bâtiment, ainsi que sa désinfection.

BVD : bientôt la lutte ?!

Bientôt une lutte obligatoire pour éradiquer le virus de la BVD ? Une étude de « faisabilité » est en cours...

Le 1^{er} janvier 2011, l'Allemagne a entamé une lutte obligatoire contre la BVD, Diarrhée Virale Bovine. C'est à la suite de la visite sur place, en 2011, d'une délégation belge composée de représentants des 3 syndicats agricoles, du SPF, de l'AFSCA, de l'ARSIA, de la DGZ, du CERVA et des 2 Facultés vétérinaires que se sont ébranlés le travail de réflexion et le train des concertations en Belgique... Le plan allemand se base sur le dépistage systématique des veaux à la naissance, en réalisant un test sur l'échantillon de peau prélevé lors du placement de boucles auriculaires qui permettent d'associer identification et biopsie d'oreille. Au terme de cette visite, les membres de la délégation ont pu constater qu'en ayant recours à cette technique, il était désormais possible d'envisager un plan national d'éradication du virus de la BVD (BVD-V) pour un coût, précision essentielle, très raisonnable. Dans l'état actuel des discussions, la date du **1^{er} janvier 2014** a été avancée par les organisations agricoles comme étant leur objectif pour le démarrage d'une lutte obligatoire à l'échelle nationale. Cet objectif a bien entendu reçu l'appui scientifique et technique de l'ARSIA dont le laboratoire, rappelons-le, a été le premier en Belgique à implémenter le dépistage BVD sur prélèvement d'oreille, technique qui fait depuis lors partie intégrante de notre plan de lutte volontaire.

Quelles seraient « les grandes lignes » de ce futur plan de lutte BVD ?

Précisons avant toute chose que les éléments énoncés ci-dessous ne sont encore qu'au stade des réflexions et qu'ils n'ont encore recueilli qu'un accord formel de la part des différents intervenants. Par ailleurs, un grand nombre de détails d'application restent à définir.

Généralisation du dépistage à la naissance

Il s'agit de la « pierre angulaire » du futur plan de lutte : le dépistage sur biopsie d'oreille, réalisée par le détenteur au moment du bouclage du veau, prendra une place centrale.

Tous les veaux devront être dépistés dans les 8 jours de leur naissance, en ce compris les veaux mâles laitiers destinés à l'engraissement.

Les veaux dépistés positifs ayant une probabilité très élevée (95%) d'être des « IPI » (Infectés Permanents Immuno-tolérants) devront être soit euthanasiés, soit éventuellement engraisés avant d'être envoyés directement à l'abattoir.

Dépistage obligatoire avant vente

L'option de réaliser le **dépistage BVD AVANT le départ** du bovin de son exploitation d'origine est actuellement préférée à un dépistage obligatoire à l'arrivée dans le troupeau de destination.

Ne pourraient donc quitter une exploitation à destination d'un autre troupeau (même pour l'engraissement) que des bovins « certifiés NON-IPI ». Toutefois, l'acheminement de bovins de statut inconnu directement vers l'abattoir serait maintenu.

Il est important de rappeler ici que le dépistage du BVD-V ne doit en principe être réalisé **qu'une seule fois dans la vie** d'un animal. Il est donc envisageable, surtout si le dépistage est réalisé dans la foulée du premier bouclage, d'imprimer le statut « certifié NON IPI » d'un bovin sur son document d'identification.

Débats en perspective ...

Il reste bien évidemment beaucoup de points à discuter et de décisions à prendre par rapport à certaines « options stratégiques » permettant soit d'augmenter la fiabilité du processus d'éradication soit d'en réduire les coûts, mais malheureusement, jamais



les deux à la fois, ces deux notions étant contradictoires ...

Avis extérieur

Afin d'évaluer l'impact et la faisabilité de certaines de ces « options », le Fonds Sanitaire bovin a commandé une étude préalable de faisabilité auprès de la Société AVIA-GIS. Cette étude a officiellement démarré le 13 septembre dernier et livrera ses conclusions en janvier 2013.

Parmi les objectifs de l'étude, citons entre autres :

- Analyser 4 scénarios de lutte en termes de faisabilité, d'efficacité, de durée et donc de coût ... Les 4 scénarios sont tous basés sur le dépistage à la naissance, combiné à une ou plusieurs « options stratégiques » (ex.: testage ou pas de tout le troupeau en plus des veaux, testage ou pas des bovins sans descendance après 1 an de lutte, dérogation ou pas pour les mères de veaux négatifs, etc ...)
- Envisager les aspects logistiques du dépistage à la naissance (acheminement des prélèvements, capacités d'analyse dans les labos, incorporation du résultat sur les cartes des bovins, etc ...)
- Analyse des aspects financiers (indemnisation des IPI, mutualisation des coûts, etc...).

Réflexions

Voici longtemps déjà que des techniques de laboratoire suffisamment performantes pour permettre d'éradiquer le BVD-V sont à notre disposition... Jusqu'à présent, leur application de manière concertée et collective n'avait pas été envisagée, notamment pour des raisons financières. L'avènement du dépistage virologique sur biopsie d'oreille semble ouvrir de nouvelles perspectives.

Ainsi un plan d'éradication basé sur cette technique est actuellement à l'étude. Moyennant une série de mesures complémentaires, il devrait nous permettre de débarrasser nos cheptels du « fléau BVD » en 4 à 6 ans de temps (selon les options qui seront choisies). Il faudra ensuite bien entendu maintenir cet acquis en mettant en place une surveillance active des cheptels par recherche des anticorps BVD dans le sang ou le lait. Toutefois, reste l'épineuse question du financement !

A l'instar de la lutte IBR, la décision de mettre en place une lutte collective contre le BVD-V appartient au secteur. Ce dernier ne pourra donc compter que sur lui-même pour en assurer le financement.

L'ARSIA plaide pour que soit entamée sans tarder une réflexion multilatérale sur les possibilités de mutualiser, en tout ou en partie, les coûts liés au dépistage.

Debriefing Brucellose 2012

L'AFSCA a présenté en septembre dernier un état des lieux sur la ré-émergence de la brucellose en 2012.

Ce qui s'est passé

- 6 foyers ont été détectés.
- 538 troupeaux de contact ont été suivis.

Ce qui a suivi

- 1 271 bovins ont dû être abattus, pour les 6 foyers.
- 167 abattages ont été requis suite à des tests brucellose

effectués lors d'achats (7), d'un concours, de contacts (119 troupeaux), d'analyses de lait de tank (38), du Protocole Avortement (2).

Ce qui se fait

- La surveillance par lait de tank de toutes les exploitations laitières aura été répétée trois fois en 2012 et le sera deux fois en 2013.
- Les tests à l'achat pour les bovins de plus de 18 mois sont redevenus obligatoires jusqu'au 31 décembre 2012, ainsi que lors de participation à des concours.

Ce que ça coûte

Un budget de 1 876 000 € a été dégagé par le Conseil des Ministres pour financer l'ensemble des analyses en 2012.

Ce qu'il en ressort

Deux Brucella ont coexisté :

Brucella abortus, biovar 3, au sein du premier foyer, identifiée grâce au Protocole avortement et ensuite dans 4 foyers secondaires.

Brucella suis, biovar 2, germe de la brucellose du porc, a été identifié via le lait de tank, dans le 5^{ème} foyer. Il s'agit là d'un évènement exceptionnel, encore mal connu à l'heure actuelle quant à la transmission et la maladie elle-même chez le bovin.

A ce jour, **l'origine de ces foyers n'est pas encore identifiée...** Mais les recherches et analyses continuent!

Les autorités sanitaires travaillent sur la réévaluation du programme de surveillance, la législation à adapter et l'amélioration des techniques de diagnostic. A suivre...

GPS Veaux mous

Premiers résultats d'une étude

Depuis quelques années, la notion de « veaux mous », caractérisés par leur refus de boire, leurs difficultés à se lever et sécher, est de plus en plus fréquemment rapportée par nos vétérinaires, surtout en spéculation viandeuse.



Ces veaux, au démarrage difficile, semblent de surcroît plus sensibles aux infections et autres troubles, notamment à cause d'une faible valorisation du colostrum.

Nous avons donc décidé d'investir ce problème dans le cadre du GPS. Notre objectif était de déterminer s'il existe, dans les premières heures de vie, un ou des paramètres aisément mesurables ou critères évaluables, permettant ensuite au soignant d'intervenir et d'améliorer les chances de survie du veau. L'intérêt de l'utilisation de tels indicateurs serait de limiter les répercussions économiques des maladies du veau à sa naissance.

Pour cela, dans le cadre d'une première étude* réalisée l'hiver 2011/2012*, nous avons travaillé avec un groupe de vétérinaires praticiens. Ils ont dans un premier temps prélevé du sang sur des veaux dès leur naissance et dans leur première semaine de vie. L'Arsia a ensuite réalisé différentes analyses sur ces prélèvements tels le taux de glucose, d'anticorps, de minéraux, etc. Les vétérinaires ont fourni par ailleurs des informations sur le vêlage, la mère, le démarrage du veau et le colostrum reçu par celui-ci.

*Cette étude a été réalisée en collaboration avec le pôle « Ruminant-Porc » de la Faculté de Médecine Vétérinaire de l'Université de Liège (Dr Léonard Théron, et Dr Anna Ronzoni).

Nous avons donc mesuré divers paramètres parmi lesquels :

L'adaptation au monde extérieur

Dès sa sortie de la matrice, le veau doit rapidement s'adapter pour passer d'un environnement où tout lui est apporté par le sang, à l'environnement extérieur où il lui faut tout à la fois respirer, se nourrir et se défendre contre des germes. C'est pourquoi dès les premières minutes de vie surviennent des modifications internes, entre autres au niveau de sa circulation sanguine, de sa température et de son immunité et de ses poumons qui doivent se déployer.

Les paramètres évalués sont à ce titre : la température corporelle, la composition du sang et colostrum, l'oxygénation du sang et l'évaluation de l'immunité du veau acquise grâce à la mère.

La surveillance du démarrage du veau

Plusieurs paramètres sont déjà connus pour évaluer les chances de survie d'un veau et permettent de savoir s'il faut intervenir ou non : température rectale, fréquence cardiaque, fréquence respiratoire. Mais des comportements tels les temps de levée de la tête, de mise en position sur le sternum et pour se relever sont aussi des paramètres importants et faciles à surveiller dans les premières minutes de vie.

Premières tendances observées

Nous avons reçu 80 prélèvements de veaux BBB, nés au cours de l'hiver

Colostrum, mode d'emploi

A la veille de la saison des vêlages, un petit rappel s'impose...

Première sécrétion produite par la mamelle, le colostrum est un « super » aliment. Il est le « carburant » nécessaire à la mise en route du veau.

- **Energie** : il est très riche en protéines et en matières grasses
- **Anticorps** : Seul le colostrum en fournit au veau, ils sont nécessaires pour sa défense contre des germes possibles.
- **Globules blancs** : cellules de la défense immunitaire, elles passent avec les anticorps et aident aussi le veau à se défendre. (Attention, ils sont toutefois détruits par la congélation et la lyophilisation)
- Vitamines, oligo-éléments, agents antibactériens,...

Qu'est-ce qu'un bon colostrum ?

Il doit être riche en anticorps, idéalement au-delà de 75 g/Litre. L'idéal est de donner le colostrum de la mère car il contient les anticorps actifs contre les éventuels microbes en circulation dans vos étables. Si vous le manipulez, faites-le soigneusement car il doit aussi rester propre en tant que tel, inutile d'agresser le veau avec une « soupe de microbes ».

Qualité du colostrum en fonction du taux d'anticorps	
Bon	> 75 - 100 g/L
Moyen	50 - 75 g/L
Médiocre	< 50 g /L
Mauvais	< 25 g/L

Cette qualité peut être estimée à l'aide d'un pese-colostrum ou par une analyse au laboratoire.

Comment donner le colostrum ?

Selon la littérature, il faut donner 10% du poids vif du veau. Cela est vrai si le colostrum est de bonne qualité. En réalité si on veut être plus juste, il faut que le veau reçoive entre 200 et 300 g d'anticorps dans les 24 premières heures. Il faut donc y prêter attention dans le calcul de la quantité à donner.

ATTENTION : la caillette d'un veau a une capacité de 1,5 litres. Il est alors conseillé de ne pas dépasser cette quantité à chaque prise afin de respecter la physiologie de l'animal.

Enfin, la perméabilité de l'intestin aux anticorps diminue pour tendre vers zéro, 24 heures après la naissance. La quantité de colostrum nécessaire doit donc être donnée avant ce délai.

2011-2012, venant de 10 fermes du Condroz. Tous les veaux sont nés vivants, viables et seuls 5% sont morts après les premiers mois de vie.

Après l'analyse de tous les résultats, des éléments importants émergent tel que le taux d'anticorps que le veau va parvenir à assimiler. Trop souvent, il se situe sous la limite acceptable, si l'on s'en réfère à la littérature. Le graphique ci-contre reprend les pourcentages de veaux dans chaque classe suivant leur taux en anticorps. De plus un taux faible en anticorps dans le sang du veau est souvent associé à un taux faible en anticorps dans le colostrum. Mais certains résultats nous permettent de penser que la quantité de colostrum donnée dans les 48 premières heures est aussi essentielle. Faut-il le rappeler... bien gérer le colostrum est important pour un bon démarrage des veaux (Voir encadré ci-dessus).

Autre signal d'alarme, malgré des campagnes de sensibilisation pour la complémentation en sélénium, et

bien que paradoxalement toutes les exploitations participantes y veillent, nous avons relevé un taux faible en sélénium pour l'ensemble des veaux.

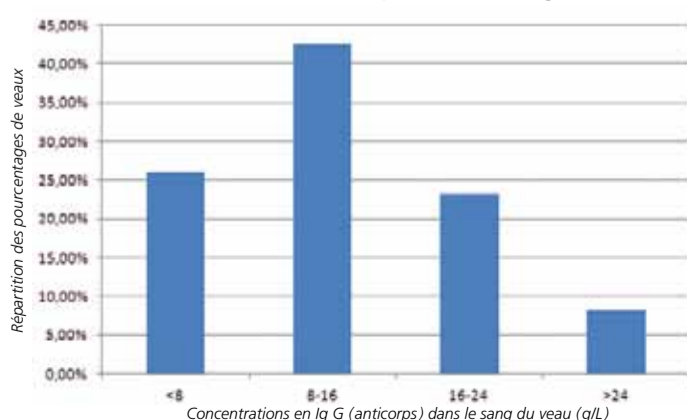
Si notre étude portait sur l'étude de « veaux mous », nous n'en avons toutefois recensé aucun dans l'ensemble des veaux sélectionnés... Et nous avons pu confirmer (hélas, mais heureusement pour les éleveurs participants!), une faible mortalité chez nos petits veaux viandeux (4 morts sur 80).

Par ailleurs, beaucoup de résultats nous confortent dans l'idée que nos chers BBB présentent de nombreuses spécificités par rapport aux autres races. Entre autres, ils présentent tous à la naissance une hypoglycémie, c'est à dire un taux de sucre (glucose) dans le sang insuffisant, ce qui n'est pas néfaste pour eux.

Nous remercions les éleveurs et vétérinaires pour leur contribution précieuse à notre étude.

Emmanuelle de Marchin
Responsable GPS / Tel: 083 23 05 18

Concentrations d'anticorps dans le sang du veau



Rentabilisons nos exploitations porcines en améliorant la biosécurité ! (11^{ème} partie)

Avec le soutien de



Gestion du troupeau

La conduite en bande rationalise et sécurise un élevage à condition qu'elle soit appliquée **strictement**. Appliquée de cette manière, la conduite en bande diminue les pertes associées aux maladies et améliore les performances des animaux. En effet, elle permet une gestion en « tout plein, tout vide » des salles facilitant leur nettoyage/désinfection et elle évite le mélange de porcs de bandes différentes. Cette compartimentation assure les meilleures garanties de prévention de maladies en élevage de type « naissance-engraissement » en évitant la propagation d'agents pathogènes. Il est donc impératif de ne pas réaliser des réassortiments en mélangeant des animaux d'âges différents.

Pour réaliser cette gestion du troupeau, le cheptel truies est divisé en un certain nombre de bandes (4, 5, 7, 10, ou 20) qui feront naître des porcelets à un rythme bien défini.

Pour obtenir ceci, **il faut d'abord respecter le nombre de mise bas par bande selon l'objectif prévu**. Si le nombre de mises bas est inférieur à l'objectif, des places en maternité seront vides et coûteront cher à l'éleveur. S'il est supérieur au nombre de places disponibles en maternité, l'éleveur doit systématiquement recourir à des places « tampons » et à des sevrages précoces ce qui aura comme consé-

quence de nombreux mélanges de bandes de truies et de porcelets.

Comment obtenir le nombre souhaité de mise bas ?

Réaliser la réforme des (vieilles) truies non pas au moment du sevrage mais après le contrôle de gestation par échographie. De cette façon, l'éleveur est certain de respecter son objectif de mise bas en réformant les truies en fonction des résultats échographiques obtenus

Synchroniser les chaleurs des cochettes: La fin du traitement per os de 18 jours avec le progestagène altrenogest (Regumate®) correspond au jour du sevrage des truies. De cette manière, les jeunes truies et les truies sevrées seront inséminées quasi en même temps.

Le regroupement des mises bas facilite les adoptions qui doivent se faire endéans les 24 heures qui suivent la naissance. L'induction du part peut être aussi réalisée en utilisant des prostaglandines synthétiques (alfaprostol ou cloprosténol).

P. Thilmant, DMV

Services Agricoles de la Province de Liège
pierre.thilmant@provincdeliege.be

Tel: 04 / 387 48 38

Privilégier les adoptions:

Source: IFIP

- ✓ entre les mères de même rang de portées,
- ✓ et si possible entre les mères ayant mis bas dans le même créneau horaire



Ces rubriques « biosécurité chez le porc » sont consultables sur le site Web de l'« ARSIA » et du « CPL-animales » où des informations complémentaires et détaillées sont ajoutées.

Communiqué

Perception des cotisations pour 2012

Le service Politique Sanitaire Animaux et Végétaux du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement fait la communication suivante relative à la facturation des cotisations au Fonds budgétaire pour l'année 2012.

Les factures seront envoyées aux dates suivantes:

- Secteur « **Porcs** »: le mardi 16 octobre 2012;
- Secteur « **Petits ruminants** »: le mercredi 7 novembre 2012;
- Secteurs « **Volailles** » et « **Bovins** »: le lundi 26 novembre 2012.

Pour le secteur « Porcs », les cotisations sont, comme les années antérieures, calculées sur base du nombre d'emplacements pour porcs, communiqué sur l'attestation sanitaire et le caractère ouvert ou fermé de l'exploitation. Pour calculer correctement les cotisations, les données de l'attestation sanitaire seront comparées avec les données d'entrées et de sorties des porcs rapportées dans SANITRACE.

Le calcul de la cotisation pour le secteur « Petits ruminants », est basé sur la composition du troupeau telle qu'elle a été renseignée dans l'inven-



service public fédéral
SANTÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE ET ENVIRONNEMENT

taire du 15 décembre 2011.

Les cotisations obligatoires pour le secteur « Volailles » restent identiques. Les cotisations pour le secteur « Bovins » seront calculées en fonction:

- des risques sanitaires liés à l'exploitation (exploitation d'élevage ou d'engraissement de veaux);
- du nombre et de l'âge des animaux nés, détenus ou ajoutés dans le troupeau pendant la période de référence.

Les factures seront calculées sur base des données enregistrées dans SANITRACE pour la période de référence qui va du 01/09/2011 au 31/08/2012.

Si vous avez des questions sur les cotisations obligatoires, vous pouvez contacter le SPF via le numéro de téléphone mentionné au verso de la facture.

Ces informations figurent aussi sur le site web du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement: www.sante.belgique.be/

Vous avez une adresse mail ?

Dans ce cas, si vous la transmettez à l'Arsia, les résultats d'analyses réalisées sur vos animaux vous sont désormais automatiquement transmis par mail en même temps qu'à votre vétérinaire.

De plus ces résultats sont également disponibles sur Cerise via votre menu « LaboWeb Client ».

Si vous souhaitez bénéficier de ce service gratuit, signalez-le en envoyant un mail à l'adresse suivante: arsia@arsia.be

Portail Cerise

Simplifiez-vous la vie!

Qu'est ce que CERISE ?

CERISE est le Centre d'Enregistrement et de Régulation de l'Information des Services à l'Élevage offrant bon nombre de possibilités de traitement de l'information aux éleveurs, vétérinaires et associations.

Quelle est son utilité ?

L'application CERISE, développée par le secteur et pour le secteur agricole, permet d'intégrer dans un portail web les différents services liés à l'élevage ainsi que ceux répondant à leurs besoins spécifiques.

Infos et inscription sur www.arsia.be

ATTENTION !

Notre Helpdesk Cerise est maintenant accessible via le **078/7700 15** au tarif d'une communication zonale et non plus via le 0902. Vous pouvez également nous contacter par mail à l'adresse helpdesk@arsia.be